Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHARTRES

BP 229
28004 CHARTRES CEDEX
TEL 02.37.84.00.25
MINITEL 08.36.29.11.11 -- FAX 02.37.84.02.75

R E C E P I S S E D E D E P O T

LA VIE JUDICIAIRE

11 RUE LOUISE THULIEZ

75019 PARIS

V/REF : CA/030870448
N/REF : 62 B 43 / A-1758

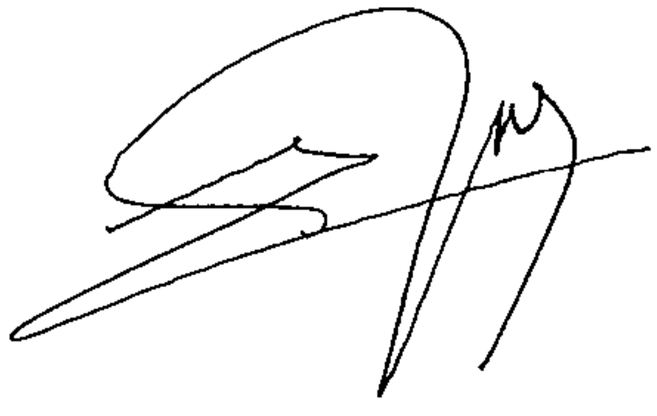
LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 25/08/2003, SOUS LE NUMERO A-1758,

DEMISSION DE DEUX ADMINISTRATEURS
NOMINATION DE DEUX ADMINISTRATEURS
LETTRE DE DESIGNATION DU REPRESENTANT PERMANENT D'UN ADMINISTRATEUR
DU 19/05/2003
CHANGEMENT DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30/04/2003
P.V. D'ASSEMBLEE DU 19/05/2003
EXTRAIT DU P.V. DU C.A. DU 19/05/2003

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOPREMECA (SOCIETE DE PRECISION MECANIQUE)
SOCIETE ANONYME
11 RUE DU LUXEMBOURG
ST PIAT
28130 MAINTENON

R.C.S CHARTRES 806 220 430 (62 B 43)

LE GREFFIER



SOPREMECA
SOCIETE DE PRECISION MECANIQUE

Société anonyme au capital de 121.207 euros
Siège social : 11, rue du Luxembourg – 28130 Saint Piat
806 220 430 RCS Chartres

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 AVRIL 2003

L'an deux mille trois,

le trente avril, à dix heures.

Les deux administrateurs restant en fonction de la société SOPREMECA se sont réunis en conseil, dans les locaux de la société Hurel-Hispano, 13 à 21, rue du Maréchal Juin, 92363 Meudon, sur la convocation du président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion, sont présents :

- Monsieur Alain Fournier, président du conseil d'administration,
- Monsieur Gilles Bouctot, administrateur.

Le conseil peut délibérer valablement conformément à l'article L. 225-24 du Code de commerce.

Monsieur Fournier préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Monsieur Bouctot remplit les fonctions de secrétaire.

Le président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- proposition de nomination de deux nouveaux administrateurs,
- convocation d'une assemblée générale.

Proposition de nomination de deux nouveaux administrateurs

Le président rappelle que deux administrateurs de la société, à savoir Hurel-Hispano Meudon et Monsieur Roger Solari, ont démissionné de leurs fonctions respectivement les 31 octobre 2002 et 29 novembre 2002.

En conséquence, le conseil d'administration n'est actuellement composé que de deux administrateurs, soit un nombre inférieur au minimum légal, et il convient conformément à l'article L. 225-24 du Code de commerce de nommer au moins un nouvel administrateur.

Afin de permettre une plus grande flexibilité à l'avenir, le président suggère au conseil de proposer la nomination de deux nouveaux administrateurs en adjonction aux membres du conseil d'administration actuellement en fonction.

Sur la proposition du président, le conseil décide, à l'unanimité, de proposer à l'assemblée générale la nomination de :

- la société Hurel-Hispano, société anonyme au capital de 41.190.000 euros ayant son siège social Route du Pont VIII, 76700 Gonfreville l'Orcher, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 352 050 512 RCS Le Havre, et
- Monsieur Gérard Lissot, demeurant 16 rue Champlain, 76600 Le Havre,

en qualité de nouveaux administrateurs, pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à se tenir dans l'année 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Convocation de l'assemblée générale

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de convoquer une assemblée générale ordinaire le 19 mai 2003 à 16 heures au siège social, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination de la société Hurel-Hispano en qualité de nouvel administrateur,
- nomination de Monsieur Gérard Lissot en qualité de nouvel administrateur,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le conseil donne tous pouvoirs au président pour procéder à la convocation des actionnaires et préparer les documents qui seront mis à leur disposition au siège social. Le conseil arrête ensuite les termes du rapport et des projets de résolutions qui seront présentés à l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et le seul autre administrateur.

Alain Fournier
Président du conseil d'administration

Gilles Bouctot
Administrateur

SOPREMECA
SOCIETE DE PRECISION MECANIQUE

Société anonyme au capital de 121.207 euros
Siège social : 11, rue du Luxembourg – 28130 Saint Piat
806 220 430 RCS Chartres

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2003

L'an deux mille trois,

le dix-neuf mai, à seize heures,

Les actionnaires de la société SOPREMECA se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration en date du 30 avril 2003.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Fournier, en sa qualité de président du conseil d'administration.

La société Hurel-Hispano, représentée par Monsieur Christian Knapp, et Monsieur Gilles Bouctot, actionnaires acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Marc Laubreaux est désigné comme secrétaire.

La société Ernst & Young, commissaire aux comptes titulaire, représentée par Monsieur Christian de Chastellux, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 30 avril 2003, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent ensemble plus du quart des actions ayant le droit de vote. L'assemblée, ainsi régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation des actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance,
- la feuille de présence,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée, et
- un exemplaire des statuts de la société.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination de la société Hurel-Hispano en qualité de nouvel administrateur,
- nomination de Monsieur Gérard Lissot en qualité de nouvel administrateur,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Après avoir donné lecture du rapport du conseil d'administration, le président déclare la discussion ouverte et répond aux questions des actionnaires.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION
(Nomination de la société Hurel-Hispano en qualité de nouvel administrateur)

L'assemblée générale décide de nommer la société Hurel-Hispano, société anonyme au capital de 41.190.000 euros ayant son siège social Route du Pont VIII, 76700 Gonfreville l'Orcher, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 352 050 512 RCS Le Havre, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du conseil d'administration actuellement en fonction, pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
(Nomination de Monsieur Gérard Lissot en qualité de nouvel administrateur)

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Gérard Lissot, né le 20 février 1949 à Rouen (76000), demeurant 16, rue Champlain, 76600 Le Havre, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du conseil d'administration actuellement en fonction, pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Alain Fournier
Président

Hurel Hispano
Représentée par Christian Knapp
Scrutateur

Gilles Bouctot
Scrutateur

Marc Laubreaux
Secrétaire

Hurel-Hispano
Société anonyme au capital de 41.190.000 €
Route du Pont VIII, 76700 Gonfreville l'Orcher
352 050 512 RCS Le Havre

Monsieur Alain Fournier
Sopréméca
11, rue du Luxembourg
28130 Saint Piat

Meudon, le 19 mai 2003

Monsieur le président,

Par décision de l'assemblée générale de la société Sopréméca en date du 19 mai 2003, notre société a été nommée en qualité d'administrateur.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le représentant permanent de notre société au conseil d'administration de Sopréméca sera Madame Danielle Labatut, née le 25 février 1953 à Libourne (33), demeurant 53, rue Guillemard, 76600 Le Havre.

Je vous remercie de bien vouloir procéder aux formalités de publicité corrélative à cette désignation. Vous trouverez ci-joint à cet effet une déclaration de non condamnation de Madame Labatut conforme aux dispositions de l'article 17 de l'arrêté du 9 février 1988.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Christian Knapp
Président directeur général

SOPREMECA
SOCIETE DE PRECISION MECANIQUE

Société anonyme au capital de 121.207 euros
Siège social : 11, rue du Luxembourg – 28130 Saint Piat
806 220 430 RCS Chartres

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 MAI 2003

Constatation de la démission de Monsieur Alain Fournier de ses fonctions de président du conseil d'administration

Le président remet au conseil sa démission de ses fonctions de président de conseil d'administration à effet immédiat et demande au conseil de prendre acte de ladite démission.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, prend acte de la démission de Monsieur Alain Fournier de ses fonctions de président du conseil d'administration avec effet immédiat et le remercie de ses services.

Nomination du nouveau président du conseil d'administration

Monsieur Gérard Lissot, administrateur, présente sa candidature aux fonctions de président du conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Gérard Lissot en qualité de président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Alain Fournier, démissionnaire, pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant en 2009 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008. La nomination ainsi intervenue prend effet immédiatement.

Monsieur Gérard Lissot remercie le conseil de la confiance qui lui est accordée et déclare accepter les fonctions de président du conseil d 'administration avec effet immédiat.

Monsieur Gérard Lissot en qualité de président du conseil d'administration nouvellement élu succède à Monsieur Fournier en qualité de président de séance.

Certifié conforme

Gérard Lissot
Président du conseil d'administration